

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine et MAZIERE Audrey

Procurations : Madame GRONCHI Karine à Monsieur PIZOIRD Vincent, Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick, Madame LEAL Séverine à Monsieur PLAUCHE Régis, Madame MAZIERE Audrey à Monsieur HUSER Marc

Convocation et affichage : 11/01/2022

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 et le soumet à approbation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2021.**

**1. RESTAURATION TOITURE ET CLOCHER CHAPELLE DE BEVONS ET VALORISATION DU PATRIMOINE – CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°08/2021 du 09 février 2021 concernant le projet de restauration et de valorisation de la Chapelle St-Gervais et Protais de Bevons.

Suite à l'obtention des subventions de la Région dans le cadre du « Patrimoine Rural Non Protégé » (40%, limité à 5362,00 € HT) et du Département dans le cadre du « FODAC 2021 » (30%, limité à 4021,00 € HT), Monsieur le Maire présente les devis réactualisés pour la restauration du toit de la Chapelle, la restauration du clocher et la valorisation de la Chapelle.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Valide le devis de l'entreprise EI - LEONE MATHIEU pour la restauration du toit de la Chapelle pour un montant de 8690,00 € HT ;
- Valide le devis de l'entreprise SAS « MM TRAVAUX » pour la restauration du clocher de la Chapelle pour un montant de 1810,00 € HT ;
- Valide le devis de l'Office de Tourisme Intercommunal Hautes Terres de Provence pour la valorisation de la Chapelle pour un montant de 3450,60 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet et à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation.

**2. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR 2022 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE DE BEVONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat de prestation de service émis par le Laboratoire Départemental Vétérinaire qui réalise les analyses de microbiologique alimentaire pour l'office de restauration scolaire. Il est nécessaire de renouveler cette convention pour 2022.

Le coût annuel de la prestation pour 2022 est estimé à 127,20 € HT.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer sur cette convention.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Adopte le renouvellement de la convention de prestations de services pour 2022 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

### 3. AUGMENTATION DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que la Région Sud a augmenté tous les tarifs de restauration et d'hébergement pour cette année, à compter du 01 janvier 2022 et que le repas enfant de la restauration scolaire livré par l'EREA passe de 4.00 € à 4,10 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif du ticket enfant de 4,00 € à 4,10 € à compter du 1er février 2022 (prix facturé aux parents).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Adopte l'augmentation du tarif du ticket enfant de restauration scolaire de 4,00 € à 4,10 € à compter du 1er février 2022 ;**
- **Le prix du repas adulte reste inchangé soit 7.40 € ;**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la fourniture des repas par l'EREA de Haute-Provence à BEVONS à compter du 01 janvier 2022.**

### 4. RAPPEL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

RAS

### 5. QUESTIONS DIVERSES

*Réunions :*

- Remise de Diplômes d'Honneur du Bénévolat le 15/12
- SIVU « nettoyage des bassins » le 16/12
- Parcours du chemin de randonnée « sentier des Grandes Terres » le 03/01
- Réunion avec le Défenseur des Droits le 06/01

*Entretiens et travaux réalisés*

- Entretien des espaces verts de la Mairie dans le cadre de la convention avec l'EREA
- Nettoyage des bassins d'eau potable de Bevons et changement de la régulation de chlore par le SIVU
- Extinction des lampadaires du village 23h partout où existe une horloge

*Entretiens et travaux à finaliser / venir*

- Vidéoprotection : établir le cahier des charges et lancer les appels d'offres
- Réparation du lampadaire Chemin du Vallon par INEO
- Rénovation du toit de l'Eglise + cloche + valorisation

*Divers*

- Chemin du Collet : demandes de subvention transmises le 16/12 au titre de la DETR 2022 et des amendes de police (43 215 € HT ; 51 858 € TTC)
- Dépôt de déclaration préalable (06) de SCI PILAMAYA pour un abri le 21/12
- Dépôt de demande de permis de construire (06) de la SCI MA Loveroom pour une maison individuelle le 29/12
- Dépôt de déclaration préalable (01) de ECO-LOGIS pour Mr et Mme DESCHASEAUX pour pose de panneaux photovoltaïques sur le toit le 12/01.

La séance est levée à 20h40

Le Maire,  
Marc HUSER

